

Lettre recommandée

Nom

Rue

NPA / Lieu

_____, le _____

Dénonciation

Violation de l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP)

Mesdames et Messieurs,

La personne soussignée _____

souhaiterait transmettre à l'instance cantonale compétente le manquement présumé suivant au sens de l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP) par la présente dénonciation au sens de l'article 24 de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) :

Personne en faute / entreprise en faute : _____

Manquement présumé (description) :

Art. 24 Violation de l'obligation d'indiquer les prix au consommateur

Quiconque, intentionnellement :

- a. viole l'obligation d'indiquer les prix (art. 16) et le prix unitaire (art. 16a) ;
- b. **contrevient aux prescriptions sur l'indication des prix dans la publicité (art. 17) ;**
- c. **indique des prix de manière fallacieuse (art. 18) ;**
- d. ne satisfait pas à l'obligation de renseigner en vue de l'établissement des faits (art. 19) ;
- e. contrevient aux dispositions d'exécution du Conseil fédéral relatives à l'indication du prix et à l'indication du prix unitaire (art. 16, 16a et 20) ;

est puni de l'amende jusqu'à 20 000 francs.

Annexes jointes prouvant le manquement présumé :

Nous vous demandons donc de bien vouloir examiner si le comportement de la personne / l'entreprise dénoncée est conforme à l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP). La personne soussignée se tient à votre disposition pour des explications complémentaires.

Meilleures salutations